



Compte Administratif

2019

**Budget annexe
Régie Autonome Culturelle**

Conseil municipal du 15 juin 2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE JOUE LES TOURS

AGREGGE AU BUDGET PRINCIPAL DE MAIRIE DE JOUE LES TOURS :

Numéro SIRET : 21370122000377

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE JOUE-LES-TOURS

M. 14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : 04 REGIE AUTONOME CULTURELLE

ANNEE 2019

Sommaire

	Etats joints sur le présent document	Sans objet
I - Informations générales		
A - Informations statistiques, fiscales et financières	X	
B - Modalités de vote du budget	X	
II - Présentation générale du budget		
A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	X	
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	X	
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	X	
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	X	
B2 - Balance générale du budget - Recettes	X	
III - Vote du budget		
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	X	
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	X	
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	X	
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	X	
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	X	
IV - Annexes		
A - Eléments du bilan		
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	X	
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	X	
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	X	
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
A2.8 - Etat de la dette - Dettes pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
A4 - Etat des provisions	X	
A5 - Etalement des provisions	X	
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	X	
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	X	
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	X	
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	X	
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	X	
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	X	
A8 - Etat des charges transférées	X	
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
A10.1 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	X	
A10.2 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	X	
A10.3 - Opérations liées aux cessions	X	
A10.4 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	X	
A10.5 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	X	
A11 - Etat des travaux en règle	X	
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	X	
B - Engagements hors bilan		
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	X	
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	X	
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
C - Autres éléments d'informations		
C1 - Etat du personnel	X	
C1.2 - Actions de formation des élus	X	
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
C3.6 - Identification des flux croisés	X	
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	X	
D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissement publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régime simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(9) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

Code INSEE	CA
-------------------	-----------

I - INFORMATIONS GENERALES	
1 - INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de la dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2)(4)		
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
11	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPP élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:

- au niveau chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau chapitre pour la section d'investissement.
- sans les chapitres «opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....
.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

.....

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° du).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

II

A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES	RECETTES
	Section de fonctionnement	2 176 117.64	2 159 917.58
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Section d'investissement	201 712.25	190 927.19
	+	+	
REPORT en section de fonctionnement (002)			87 574.09
	Report en section d'investissement (001)		13 837.72
	=	=	
	TOTAL (réalisations + reports)	2 377 829.89	2 452 256.58
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	2 988.29	
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1	2 988.29	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	2 176 117.64	2 247 491.67
	Section d'investissement	204 700.54	204 764.91
	TOTAL CUMULE	2 380 818.18	2 452 256.58

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 988.29	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 988.29	
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	2 988.29	
	Opérations d'équipement		
	Opérations pour compte de tiers		

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES**

II
A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 053 391.00	1 015 814.74	20 494.84		17 081.42
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	1 066 807.00	1 055 497.71			11 309.29
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 362.00	10 163.24			198.76
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante	2 130 560.00	2 081 475.69	20 494.84		28 589.47
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500.09	1 302.00			198.09
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (1)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 132 060.09	2 082 777.69	20 494.84		28 787.56
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (2)					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)	72 846.00	72 845.11			0.89
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	72 846.00	72 845.11			0.89
	TOTAL	2 204 906.09	2 155 622.80	20 494.84		28 788.45

Pour information

D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 000.00	1 970.40			-970.40
70	IMPOTS ET TAXES	1 143 135.00	1 192 201.83			-49 066.83
73						
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	204 819.00	156 360.46	10 350.00		38 108.54
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	217 500.00	248 156.89			-30 656.89
	Total des recettes de gestion courante	1 566 454.00	1 598 689.58	10 350.00		-42 585.58
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	509 197.00	509 197.00			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (1)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	2 075 651.00	2 107 886.58	10 350.00		-42 585.58
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)	41 681.00	41 681.00			
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	41 681.00	41 681.00			
	TOTAL	2 117 332.00	2 149 567.58	10 350.00		-42 585.58

Pour information

R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (3)

87 574.09

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

II
A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	115.50	115.50		
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	150 919.72	147 866.17	2 988.29	65.26
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	12 049.58	12 049.58		
	Total des dépenses d'équipement	163 084.80	160 031.25	2 988.29	65.26
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses financières				
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des dépenses réelles d'investissement	163 084.80	160 031.25	2 988.29	65.26
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (1)	41 681.00	41 681.00		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	41 681.00	41 681.00		
	TOTAL	204 765.80	201 712.25	2 988.29	65.26
Pour information					
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1 (2)					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	117 290.00	117 290.00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des recettes d'équipement	117 290.00	117 290.00		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)				
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (7)	792.08	792.08		
138	Autres subv. d.investissement non transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
024	PRODUITS DES CESSIONS				
	Total des recettes financières	792.08	792.08		
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des recettes réelles d'investissement	118 082.08	118 082.08		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)				
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (1)	72 846.00	72 845.11		0.89
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	72 846.00	72 845.11		0.89
	TOTAL	190 928.08	190 927.19		0.89
Pour information					
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1 (2)					

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 036 309.58		1 036 309.58
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	1 055 497.71		1 055 497.71
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 163.24		10 163.24
	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES			
656	D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 302.00		1 302.00
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX			
68	PROVISIONS			
	Dépenses de fonctionnement - Total	2 103 272.53	72 845.11	2 176 117.64

Pour information

D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		41 681.00	41 681.00
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
	Total des opérations d'équipement	(8)		
	DIFFÉRENCES SUR REALISATIONS			
19	D'IMMOBILISATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(6)	115.50		115.50
204	SUVB EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	147 866.17		147 866.17
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)		(9)	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)	12 049.58		12 049.58
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIACTION DES IMMOBILISATIONS (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIACTION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	COMPTE DE REGULARISATION			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIACTION DES COMPTES DE TIERS (5)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIACTION DES COMPTES FINANCIERS (5)			
3...	Stocks			
	Dépenses d'investissement - Total	160 031.25	41 681.00	201 712.25

Pour information

D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 970.40		1 970.40
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 192 201.83		1 192 201.83
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	TRAVAUX EN REGIE			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	166 710.46		166 710.46
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	248 156.89		248 156.89
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	509 197.00	41 681.00	550 878.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
	Recettes de fonctionnement - Total	2 118 236.58	41 681.00	2 159 917.58

Pour information

R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1

87 574.09

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)			
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	792.08		792.08
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	117 290.00		117 290.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS DIFFERENCES SUR REALISATIONS		(8)	
19	D'IMMOBILISATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(5)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (5)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (5)		(9)	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS PROVISIONS POUR DEPRECATION DES			
29	IMMOBILISATIONS (4)			
45...	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	COMPTES DE REGULARISATION			
49	PROVISIONS POUR DEPRECATION DES COMPTES DE TIERS (4)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECATION DES COMPTES FINANCIERS (4)			
3...	Stocks			
	Recettes d'investissement - Total	118 082.08	72 845.11	190 927.19

Pour information

R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1

13 837.72

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 053 391.00	1 015 814.74	20 494.84		17 081.42
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	85 236.00	72 858.10	10 145.86		2 232.04
60622	CARBURANTS	17.95	17.95			
60623	ALIMENTATION	4 200.00	3 905.66			294.34
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 544.41	1 703.60			-159.19
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	934.31	934.31			
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	9 373.74	9 911.22			-537.48
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 012.75	1 020.61			-7.86
6068	AUTRES MATERIES ET FOURNITURES	10 485.00	10 346.37			138.63
6135	LOCATIONS MOBILIERES	44 372.00	43 809.33			562.67
615228	ENTRETIEN ET REPARATION	13 388.34	14 006.51			-618.17
	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS					
61558	MOBILIERS	7 798.91	7 900.32			-101.41
6156	MAINTENANCE	43 840.00	43 397.56			442.44
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES	3 400.00	3 252.40			147.60
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	107.00	205.86			-98.86
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	1 582.00	726.05			855.95
6228	DIVERS	57 655.00	57 510.07			144.93
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	14 653.00	14 652.91			0.09
6232	FETES ET CEREMONIES	16 994.00	16 846.29			147.71
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	20 608.00	20 607.08			0.92
6238	DIVERS	15 183.00	14 873.20	83.81		225.99
6247	TRANSPORT COLLECTIF	2 000.00	1 772.69			227.31
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	35 679.00	34 727.02	553.24		398.74
6256	MISSIONS	500.00	629.00			-129.00
6257	RECEPTIONS	38 273.00	34 950.11			3 322.89
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	2 215.00	1 549.47	445.80		219.73
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	6 100.00	4 896.42	136.40		1 067.18
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	900.00	930.19			-30.19
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	1 500.00	1 397.00			103.00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	7 115.69	6 816.47			299.22
6284	REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS					
	REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COLLECTIVITE					
62871	DE RATTACHEMENT(BUDGET ANNEXE)	18 060.00	16 523.43			1 536.57
6288	AUTRES	511 662.90	502 449.27	3 053.00		6 160.63
63512	TAXES FONCIERES	13 000.00	12 179.00			821.00
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	3 000.00	3 009.00			-9.00
	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES					
637	(AUTRES ORGANISMES)	61 000.00	55 500.27	6 076.73		-577.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 066 807.00	1 055 497.71			11 309.29
	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE					
6215	RATTACHEMENT	530 522.00	528 704.89			1 817.11
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	7 681.00	7 247.00			434.00
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	1 888.00	1 811.00			77.00
6333	PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A LA					
	FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE					
	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL					
64111	TITULAIRE	2 250.00	2 048.00			202.00
64131	REMUNERATION	354 712.00	348 263.39			6 448.61
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	105 021.00	103 703.00			1 318.00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	22 874.00	22 400.39			473.61
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	19 948.00	20 191.95			-243.95
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	309.00	404.46			-95.46
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	18 602.00	18 015.63			586.37
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 362.00	10 163.24			198.76
6541	CREANCES ADMINISEES EN NON VALEUR	10 162.00	10 161.13			0.87
65888	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION					
	COURANTE	200.00	2.11			197.89
	TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	2 130 560.00	2 081 475.69	20 494.84		28 589.47
	(a)=(011+012+014+65+656)					

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	1 500.09	1 302.00			198.09
6711	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	1 500.09	1 302.00			198.09
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	2 132 060.09	2 082 777.69	20 494.84		28 787.56
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)(5)(6)	72 846.00	72 845.11			0.89
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	72 846.00	72 845.11			0.89
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION	72 846.00	72 845.11			0.89
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	72 846.00	72 845.11			0.89
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	2 204 906.09	2 155 622.80	20 494.84		28 788.45

Pour information
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
 (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
 (5) Dont 675 et 676.
 (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES					III A2
---	--	--	--	--	-----------

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 000.00	1 970.40			-970.40
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL	1 000.00	1 970.40			-970.40
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 143 135.00	1 192 201.83			-49 066.83
70388	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE CULTUREL	36 400.00	45 400.00			-9 000.00
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	464 800.00 33 310.00	486 266.47 28 413.25			-21 466.47 4 896.75
7083	LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES) MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES	50 000.00	52 971.90			-2 971.90
70848	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	187 245.00	206 383.85			-19 138.85
70871	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	289 847.00	283 294.30			6 552.70
70878		81 533.00	89 472.06			-7 939.06
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	204 819.00	156 360.46	10 350.00		38 108.54
74718	SUBVENTION ETAT	5 000.00	5 000.00			
7472	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS REGIONS	53 000.00	48 860.48			4 139.52
7473	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	43 200.00	43 200.00			
7478	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	95 000.00	50 680.00	10 350.00		33 970.00
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	8 619.00	8 619.98			-0.98
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	217 500.00	248 156.89			-30 656.89
752	REVENUS DES IMMEUBLES	217 500.00	248 153.05			-30 653.05
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COU		1.03			-1.03
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE		2.81			-2.81
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES(a)=70+73+74+75+013		1 566 454.00	1 598 689.58	10 350.00		-42 585.58

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)	509 197.00	509 197.00			
774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	509 197.00	509 197.00			
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	2 075 651.00	2 107 886.58	10 350.00		-42 585.58
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (3)(4)(5)	41 681.00	41 681.00			
777	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L'EXERCICE	41 681.00	41 681.00			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	41 681.00	41 681.00			
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	2 117 332.00	2 149 567.58	10 350.00		-42 585.58

Pour information	
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	87 574.09

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)	115.50	115.50		
2051	CONCESSION ET DROIT SIMILAIRE	115.50	115.50		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (sauf opérations)	150 919.72	147 866.17	2 988.29	65.26
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	94 831.05	91 810.69	2 988.29	32.07
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
2184	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	1 376.81	1 376.81		
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	MOBILIER	4 894.24	4 894.24		
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	49 817.62	49 784.43		33.19
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (sauf opérations)	12 049.58	12 049.58		
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	12 049.58	12 049.58		
	Opérations d'équipement n° ... (2)				
	Total des dépenses d'équipement	163 084.80	160 031.25	2 988.29	65.26
	Total des dépenses financières				
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(3)				
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DEPENSES REELLES	163 084.80	160 031.25	2 988.29	65.26

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)	41 681.00	41 681.00		
139141	Reprises sur autofinancement antérieur (5) SUBV. EQUIP. TRANSFERABLE Charges transférées (6)	41 681.00	41 681.00		
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	41 681.00	41 681.00		

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	204 765.80	201 712.25	2 988.29	65.26
---	-------------------	-------------------	-----------------	--------------

Pour information

D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	117 290.00	117 290.00		
13141	SUBVENTION EQUIPEMENT TRANSFERABLE	22 459.00	22 459.00		
13241	SUBV EQUIP NON TRANSFERABLE COMMUNES	94 831.00	94 831.00		
	Total des recettes d'équipement	117 290.00	117 290.00		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	792.08	792.08		
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	792.08	792.08		
138	Autres subv. d.investissement transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
	Total des recettes financières	792.08	792.08		
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(2)				
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DES RECETTES REELLES	118 082.08	118 082.08		

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (3)(4)	72 846.00	72 845.11		0.89
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL	5 974.00	5 974.20		-0.20
28183	INFORMATIQUE	6 545.00	6 544.74		0.26
28184	MOBILIER	8 519.00	8 518.60		0.40
28188	AUTRES	51 808.00	51 807.57		0.43
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		72 846.00	72 845.11		0.89
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		72 846.00	72 845.11		0.89
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		190 928.08	190 927.19		0.89

Pour information

R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1

13 837.72

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

OPERATION D'EQUIPEMENT N° (1)
LIBELLE :....

Art. (3)	Libellé (3)	(2)				Pour mémoire Cumul des réalisations (4)	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés		
DEPENSES							
20	Immobilisations incorporelles						
...							
204	Subventions d'équipement versées						
...							
21	Immobilisations corporelles						
...							
22	Immobilisations reçues en affect.						
...							
23	Immobilisations en cours						
...							
	Autres						
RECETTES (répartition)							
(Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES							
13	Subventions d'investissement						
...							
16	Emprunts et dettes assimilées						
...							
20	Immobilisations incorporelles						
...							
204	Subventions d'équipement versées						
...							
21	Immobilisations corporelles						
...							
22	Immobilisations reçues en affectation						
...							
23	Immobilisations en cours						
...							
	Autres						

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses		

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détaller les articles conformément au plan de comptes appliqués par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice ;

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)		3 CULTURE	4 SPORTS ET JEUNESSE
			1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	2 ENSEIGNEMENT FORMATION		
INVESTISSEMENT						
Dépenses réelles		115.50	159 915.75			
- Equipements municipaux (2)		115.50	159 915.75			
- Equipements non municipaux (c/204) (3)						
- Opérations financières		41 681.00				
Dépenses d'ordre						
Solde d'exécution reporté de N-1						
Total dépenses		41 796.50	159 915.75			
Total recettes		87 474.91	117 290.00			
Solde d'investissement		45 678.41	-42 625.75			
RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses			2 988.29			
Total RAR recettes						
Solde RAR investissement			-2 988.29			
FONCTIONNEMENT						
Total dépenses		72 845.11	976 868.99		964 863.50	
Total recettes		129 255.09	846 829.14		796 156.00	
Solde de fonctionnement		56 409.98	-130 239.85		-168 707.50	
RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses						
Total RAR recettes						
Solde RAR fonctionnement						

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique fixés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a 1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES			IV - ANNEXES		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)			PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		
Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMENAGEMENTS ET SERVICES URBAINS	9 ACTION ECONOMIQUE

Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMENAGEMENTS ET SERVICES URBAINS	9 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL	IV A1
INVESTISSEMENT							
REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)							
Dépenses réelles							
- Equipements municipaux (2)							160 031,25
- Equipements non municipaux (c/204) (3)							160 031,25
- Opérations financières							
Dépenses d'ordre							
Solde d'exécution reporté de N-1							41 681,00
Total dépenses							
Total recettes							201 712,25
Solde d'investissement							204 764,91
							3 052,66
RESTES A REALISER au 31/12/N							
Total RAR dépenses							2 988,29
Total RAR recettes							
Solde RAR investissement							-2 988,29
FONCTIONNEMENT							
REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)							
Total dépenses							161 540,04
Total recettes							475 451,44
Solde de fonctionnement							313 911,40
							71 374,03
RESTES A REALISER au 31/12/N							
Total RAR dépenses							2 176 117,64
Total RAR recettes							2 247 494,67
Solde RAR fonctionnement							

IV - ANNEXES

PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE							IV A1
Art. (1)	L'labelé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	1 SÉCURITÉ ET SALUBRITÉ PUBLIQUES	2 ENSEIGNEMENT FORMATION	3 CULTURE	4 SPORTS ET JEUNESSE
				INVESTISSEMENT			
				DEPENSES			
Total dépenses investissement		41 796.50	158 915.75				
Dépenses réelles		115.50	158 915.75				
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		115.50					
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
23 IMMOBILISATIONS EN COURS							
Opérations d'équipement							
Opérations pour compte des tiers							
Dépenses d'ordre		41 681.00					
040 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS		41 681.00					
ENTRE SECTIONS							
001 Solde d'exécution reporté de N-1							
Total recettes investissement		87 474.91	117 290.00				
Recettes réelles		792.08	117 290.00				
Opérations pour compte des tiers							
Recettes d'ordre							
040 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS		72 845.11	72 845.11				
ENTRE SECTIONS							
001 Solde d'exécution reporté de N-1		13 837.72					
Total dépenses fonctionnement		72 845.11	976 863.99				
Dépenses réelles			976 863.99				
011 CHARGES A CAPACITÉ GENERALE			26 420.86				
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS			697 982.89				
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			10 163.24				
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			1 302.00				
Dépenses d'ordre							
042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS		72 845.11	72 845.11				
ENTRE SECTIONS							
002 Déficit de fonctionnement reporté							
Total recettes fonctionnement		129 255.09	846 628.14				
Recettes réelles			846 628.14				
013 ATTÉNUATIONS DE CHARGES			1 970.40				
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			332 087.59				
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS							
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			3 374.15				
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS			509 197.00				
Recettes d'ordre							
042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS		41 681.00	41 681.00				
ENTRE SECTIONS							
002 Excédent de fonctionnement reporté			87 574.09				

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

RECETTES	
Total recettes investissement	204 764.91
Recettes réelles	118 082.08
Opérations pour compte de tiers	
<i>Recettes d'ordre</i>	
<i>040</i> OPERATI ^N D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION ^S	72 845.11
<i>001</i> Solde d'exécution reporté de N-1	72 845.11
	13 837.72

FONCTIONNEMENT		DÉPENSES			
Total dépenses fonctionnement		161 540,04		2 176 117,64	
Dépenses réelles		161 540,04		2 103 272,53	
011 CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL		72 198,76		1 036 309,58	
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS		89 341,28		1 055 497,71	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				10 163,24	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES				1 302,00	
Dépenses d'ordre					72 845,11
042 OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					72 845,11
002 Déficit de fonctionnement reporté					

RECETTES			
Total recettes fonctionnement		475 451.44	2 247 491.67
Recettes réelles		475 451.44	2 118 236.58
013 ATTÉNUATIONS DE CHARGES			1 970.40
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		230 668.70	1 192 201.83
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			166 710.46
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COUBRANTE		244 782.74	248 156.89
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS			509 197.00
Recettes d'ordre			41 681.00
042 OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			41 681.00
002 Excédent de fonctionnement reporté			87 574.00

		IV - ANNEXES			IV						
		ELEMENTS DU BILAN									
		PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT			A1.1						
FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES											
(2)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	03 JUSTICE	04 RELATIONS INTERNATIONALES	Total					
	DEPENSES	72 845.11	976 868.99			1 049 714.10					
	Réalisations	72 845.11	976 868.99			1 049 714.10					
011	CHARGES A CARACTERE GÉNÉRAL										
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	267 420.86				267 420.86					
60622	CARBURANTS	83 003.96				83 003.96					
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	17.95				17.95					
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	934.31				934.31					
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	9 911.22				9 911.22					
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 020.61				1 020.61					
6135	LOCATIONS MOBILIÈRES	9 041.30				9 041.30					
615228	ENTRETIEN ET REPARATION	895.07				895.07					
	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES	14 006.51				14 006.51					
61558	BIENS MOBILIERS	7 900.32				7 900.32					
6156	MAINTENANCE	39 691.82				39 691.82					
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET	3 252.40				3 252.40					
6182	TECHNIQUE	205.86				205.86					
6296	MISSIONS	629.00				629.00					
6257	RECEPTIONS	160.75				160.75					
6281	FRATS D'AFFRANCHISSEMENT	1 985.27				1 985.27					
6282	FRATS DE TELECOMMUNICATIONS	5 032.82				5 032.82					
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	930.19				930.19					
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	1 387.00				1 387.00					
6283	FRATS DE NETTOYAGE DES LOCAUX REMBOURSEMENT DE FRATS A LA COLLECTIVITE DE	6 816.47				6 816.47					
62871	RATTACHEMENT(BUDGET ANNEXE)	16 523.43				16 523.43					
6288	AUTRES	48 866.60				48 866.60					
63512	TAXES FONCIERES	12 179.00				12 179.00					
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	3 009.00				3 009.00					
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRATS ASSIMILLES	697 982.89				697 982.89					
	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	528 704.89				528 704.89					
6215	VERSEMENT DE TRANSPORT	2 337.50				2 337.50					
6331	COTISATIONS VERSES AU FINAL	584.35				584.35					
6332	REUNIONNATION PRINCIPALE PERSONNEL										
64111	TITULAIRE	2 048.00				2 048.00					
64131	REMUNERATION	118 436.43				118 436.43					
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	33 656.58				33 656.58					
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	7 481.80				7 481.80					
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	4 733.34				4 733.34					
042	ENTRE SECTIONS	72 845.11				72 845.11					
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	72 845.11				72 845.11					
	AUTRES CHARGES DE GESTION										
65	COURANTE										
6541	CREANCES ADMINES EN NON VALEUR	10 163.24				10 163.24					
	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION	10 161.13				10 161.13					
65888	COURANTE	2.11				2.11					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 302.00				1 302.00					
	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR INTERETS MORATOIRES ET PENALITES										
6711	SUR MARCHES	1 302.00				1 302.00					
	Restes à réaliser au 31/12										
	RECETTES	129 255.09				129 255.09					
		846 629.14				846 629.14					
						975 884.23					

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

		IV
		A1.1
FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	697 982,89
	PERSONNEL AFFECTÉ PAR LA COLLECTIVITÉ DE RATTACHEMENT	6 816,47
	6215 COLLECTIVITÉ DE RATTACHEMENT	16 523,43
	6288 AUTRES	48 866,60
	63512 TAXES FONCIERES	12 179,00
	63513 AUTRES IMPOTS LOCAUX	3 009,00
65	COURANTE	
	6541 CREANCES ADMINISSES EN NON VALEUR	10 163,24
	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION	10 161,13
	65888 COURANTE	2,11
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 302,00
	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR INTERETS MORATOIRES ET PENALITES	
	6711 SUR MARCHES	1 302,00
	Restes à réaliser au 31/12	
	RECETTES	846 629,14
	Réalisations	846 629,14
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 970,40
	REBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL	1 970,40
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES INVERSEES	332 087,59
	70688 AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	4 260,00
	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LA COLLECTIVITÉ DE RATTACHEMENT	283 294,30
	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEYABLES	44 533,29
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 374,15
	752 REVENUS DES IMMEUBLES	3 370,31
	758 PRODUITS DIVERS DE GESTION COU AUTRES PRODUITS DIVERS GESTION	1,03
	7588 COURANTE	2,81
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	509 197,00
	774 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	509 197,00
	Restes à réaliser au 31/12	
	SOLDE (3)	-130 239,85

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 231-2-3, R. 231-1 et R. 231-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chaque des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non vérifiables.

	IV - ANNEXES	
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	
	A1.1	

FONCTION 1 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES

		Sous-fonction 11 ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE		
(1)	Libellé	11 ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE	12 HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE	Total
	DEPENSES			
	Réalisations			
	Restes à réaliser au 31/12			
	RECETTES			
	Réalisations			
	Restes à réaliser au 31/12			
	SOLDE (3)			

		Sous-fonction 11 ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE		
(2)	Libellé	110 SERVICES COMMUNS	111 POLICE NATIONALE	112 POLICE MUNICIPALE
	DEPENSES			
	Réalisations			
	Restes à réaliser au 31/12			
	RECETTES			
	Réalisations			
	Restes à réaliser au 31/12			
	SOLDE (3)			

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique originale en établissement public ou budget annexe (L. 2311-2, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14-1, 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des repons (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reportés 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1.1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT FORMATION

		25 SERVICES ANNEXES ENSEIGNEMENT					
		21 ENSEIGNEMENT COMMUNIS	20 SERVICES COMMUNS	22 ENSEIGNEMENT PREMIER DEGRE	23 ENSEIGNEMENT DEUXIEME DEGRE	24 FORMATION CONTINUE	Total
(2)	Libellé						
	DEFENSES						
	Réalisations						
	Restes à réaliser au 31/12						
	RECETTES						
	Réalisations						
	Restes à réaliser au 31/12						
	SOLDE (3)						
Sous-fonction 25 SERVICES ANNEXES ENSEIGNEMENT							
		DEFARIF					
		211 ECOLES MATERNELLES	212 ECOLES PRIMAIRES	213 CLASSES REGROUPEES	251 SPORTS	252 LOISIRS	253 MEDECINE SCOLAIRE
(2)	Libellé						
	DEFENSES						
	Réalisations						
	Restes à réaliser au 31/12						
	RECETTES						
	Réalisations						
	Restes à réaliser au 31/12						
	SOLDE (3)						

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fondation). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants. (articles L. 5211-36 et R. 5711-14 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des repons (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non vérifiables.

PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION (1) - DÉTAIL FONCTIONNEMENT						
FONCTION 3 - CULTURE						
(2)	Libellé	30 SERVICES COMMUNS	31 EXPRESSION ARTISTIQUE	32 CONSERVATION NET DIFFUSION PATRIMOINE	33 ACTION CULTURELLE	Total
	DEFENSES					
	Réalisations					
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
60623	AUTREMENT					
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES					
60638	AUTRES MATERIES ET FOURNITURES					
6135	LOCATIONS MOBILIERES					
6156	MANTENANCE					
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION					
6228	DIVERS					
6231	ANNONCES ET INSERTIONS					
6232	FETES ET CEREMONIES					
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES					
6238	DIVERS					
6247	TRANSPORT COLLECTIF					
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS					
6257	RECEPTIONS					
6288	AUTRES					
	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS					
637	ASSIMILIES (AUTRES ORGANISMES)					
	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILIES					
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT					
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL					
	PARTICIPATION DES EMPLOYES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE					
6333	CONTINUE					
64131	REMUNERATION					
6451	COTISATIONS A L'URSSAF					
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES					
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC					
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE					
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
	Realisations					
	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
70	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES					
70388	DIVERSES					
	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A					
7062	CARACTERE CULTUREL					
70888	PRESTATIONS DE SERVICES					
70848	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES					
	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
74						
74718	SUBVENTION ETAT					
	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
7472	REGIONS					
	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
7473	DÉPARTEMENTS					
	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
7478	AUTRES ORGANISMES					
	AUTRES PARTICIPATIONS					
7488	PARTICIPATIONS					

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 3 - CULTURE			
SOLDE (3)			
		-168 707,60	-168 707,50
		Sous-fonction 31 EXPRESSION ARTISTIQUE	Sous-fonction 32 CONSERVATION ET DIFFUSION PATRIMOINE
(2)	Libellé		
	311 EXPRESSION MUSICALE LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE	312 ARTS PLASTIQUES ET AUTRES ACTIVITES ARTISTIQUES	314 CINEMAS ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES
	DÉPENSES		
	Réalisations		
	Restes à réaliser au 31/12		
	REÇETTES		
	Réalisations		
	Restes à réaliser au 31/12		
	SOLDE (3)		

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs, homs les caisses des écoles et les services à activités uniques en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la communauté mentaire comprenant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5711-1 et R. 5711-1-4 + L. 5211-4 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) La solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES	IV
PRÉSENTATION CROISÉE DU BILAN		

ÉLÉMENTS DU BILAN

PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION (1) - DÉTAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 4 - SPORTS ET JEUNESSE

		FONCTION 4 - SPORTS ET JEUNESSE					
		41 SERVICES A CARACTÈRE SOCIAL POUR HANDICAPÉS ET INADAPTÉS				Total	
(2)	Libellé	40 SERVICES COMMUNS					
	DEPENSES						
	Réalisations						
	Restes à réaliser au 31/12						
	RECETTES						
	Réalisations						
	Restes à réaliser au 31/12						
	SOLDE (3)						
(2)	Libellé	41 SERVICES A CARACTÈRE SOCIAL POUR HANDICAPÉS ET INADAPTÉS	413	414	415	421	422
	DEPENSES						
	Réalisations						
	Restes à réaliser au 31/12						
	RECETTES						
	Réalisations						
	Restes à réaliser au 31/12						
	SOLDE (3)						

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activités uniques en établissement/public ou budget annexe (L. 2311-2-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou publique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-14 et R. 5211-14-1 et R. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 appartiennent à la colonne O-Non vérifiables.

	IV - ANNEXES	IV
	ELEMENTS DU BILAN	
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

		51 SANTE		52 AMELIORATION ET ENTRETIEN DES LOGEMENTS EXISTANTS			
(2)	Libellé			Total			
	DEPENSES						
	Réalisations						
	Restes à réaliser au 31/12						
	RECETTES						
	Réalisations						
	Restes à réaliser au 31/12						
	SOLDE (3)						
(2)	Libellé						
	DEPENSES						
	Réalisations						
	Restes à réaliser au 31/12						
	RECETTES						
	Réalisations						
	Restes à réaliser au 31/12						
	SOLDE (3)						

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01 Non vérifiables.

	IV - ANNEXES	IV
	ELEMENTS DU BILAN	
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 - FAMILLE

(2)	Libellé	60 SERVICES COMMUNS	61 EAUX ET ASSAINISSEMENT	62 COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	63 AIDES A LA FAMILLE	64 ROUTES ET VOIE URBane	Total
DEFENSES							
Réalisations							
Restes à réaliser au 31/12							
RECETTES							
Réalisations							
Restes à réaliser au 31/12							
SOLDE (3)							

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des accès et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des ensembles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 - LOGEMENT

(2)	Libellé	70 SERVICES COMMUNS	71 PARC PRIVE DE LA VILLE	72 AIDE AU SECTEUR LOCATIF	73 AIDE ACCESSEION A LA PROPRIETE	Total
DEPENSES						
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
RECETTES						
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)					

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3 R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5221-36 a et R. 5221-1-1-L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reparts (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01 Non vérifiables.

		IV - ANNEXES				
		ELEMENTS DU BILAN				
		PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT				
A1.1		FONCTION 8 - AMENAGEMENTS ET SERVICES URBAINS				

FONCTION 8 - AMENAGEMENTS ET SERVICES URBAINS

(2)	Libellé	81 TRANSPORTS COLLECTIFS INTERNES	82 AMENAGEMEN T URBAIN	83 ENVIRONNEME NT	Total
DEPENSES					
Réalisations					
Restes à réaliser au 31/12					
RECETTES					
Réalisations					
Restes à réaliser au 31/12					
SOLDE (3)					

(2)	Libellé	Sous-fonction 81 TRANSPORTS COLLECTIFS INTERNES						
DEPENSES								
Réalisations								
Restes à réaliser au 31/12								
RECETTES								
Réalisations								
Restes à réaliser au 31/12								
SOLDE (3)								

(2)	Libellé	Sous-fonction 82 AMENAGEMENT URBAIN						
DEPENSES								
Réalisations								
Restes à réaliser au 31/12								
RECETTES								
Réalisations								
Restes à réaliser au 31/12								
SOLDE (3)								

- (1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hommés les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3; R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un niveau le plus détaillé de la fonctionnelle (sous-fonction ou urbique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 al 1 et R. 5211-14 al 1, 5711-1 et R. 5211-14 al 1 et R. 5711-2 du CGCT).
- (2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.
- (3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 9 - ACTION ECONOMIQUE

(2)	Libellé	90 INTERVENTION S ECONOMIQUES	91 FOIRES ET MARCHÉS	92 AGRICULTURE ET INDUSTRIES AGROALIMENTAIRE	93 AIDES A L'ENERGIE	94 AIDES A L'INDUSTRIE	95 AIDES AU TOURISME	96 AIDES AUX SERVICES PUBLICS	Total
DEPENSES									
011	Réalisations	161 540,04							161 540,04
	CHARGES A CARACTERE GENERAL	161 540,04							161 540,04
6135	LOCATIONS MOBILIÈRES	72 198,76							72 198,76
6228	DIVERS	28 334,46							28 334,46
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉES	43 864,30							43 864,30
	VERSÉMENT DE TRANSPORT	89 341,28							89 341,28
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	632,62							632,62
64131	REMUNERATION	160,78							160,78
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	75 836,30							75 836,30
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	9 525,46							9 525,46
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	1 906,37							1 906,37
	Restes à réaliser au 31/12	1 279,75							1 279,75
	RECETTES								
	Réalisations	475 451,44							475 451,44
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	475 451,44							475 451,44
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	230 668,70							230 668,70
	LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QUINNÉBULES)	5 506,58							5 506,58
7083	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES	52 971,90							52 971,90
70848	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	127 251,45							127 251,45
70878	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	44 938,77							44 938,77
75	752 REVENU DES IMMEUBLES	244 782,74							244 782,74
	Restes à réaliser au 31/12	244 782,74							244 782,74
	SOLDE (3)	313 911,40							313 911,40

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 231-2-3, R. 231-1 et R. 231-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5711-14 +L. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01- Non ventilables.

		IV - ANNEXES
		ELEMENTS DU BILAN
		PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATI ON GENERALE	03 JUSTICE	04 RELATIONS INTERNATIONA LES	Total
	DEFENSES (2)	41 796,50	162 904,04			204 700,54
	Réalisations	41 796,50	159 915,75			201 712,25
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	41 681,00				41 681,00
139141	SUBV. EQUIP. TRANSFERABLE	41 681,00				41 681,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES CONCESSION ET DROIT SIMILAIRE	115,50				115,50
2051	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	115,50				115,50
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES CONSTRUCTIONS					
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS					
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE					
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE					
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER					
2184	MOBILIER					
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES					
2188	AUTRES					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION					
2313	CONSTRUCTION					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES (2)	87 474,91	117 290,00	2 988,29	2 988,29	204 764,91
	Réalisations	87 474,91	117 290,00			
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE					
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIR					
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIR MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE					
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE					
28184	MOBILIER					
28188	AUTRES					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT					
1068	CAPITALISES					
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
13	SUBVENTION EQUIPEMENT					
13141	TRANSFERABLE SUBV. EQUIP NON TRANSFERABLE					
13241	COMMUNES					
	Opérations pour compte de tiers Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)	45 678,41	-45 614,04	64,37	64,37	

		Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE			
(1)	Libellé	020 ADMINISTRATI ON GENERALE COLLECTIVE	021 ASSEMBLÉES LOCALES	022 ADMINISTRATIO N GENERALE	023 INFORMATIO COMMUNICATI ON PUBLIQUE

Sous-fonction 04 RELATIONS INTERNATIONALES

			026 AIDES AUX CEMETERIES ET FUNERAIRES
			41

	IV - ANNEXES	
	ELEMENTS DU BILAN	
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	
	A1.2	

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES		
DEPENSES (2)		
Réalisations	162 904,04	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	159 915,75	
2138 AUTRES CONSTRUCTIONS	147 886,17	
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	91 810,69	
2183 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	1 376,81	
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 894,24	
2184 MOBILIER		
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
2188 AUTRES		
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	49 784,43	
IMMOBILISATIONS EN COURS	12 049,56	
2313 CONSTRUCTION	12 049,58	
Opérations d'équipement		
Opérations pour compte de tiers		
Restes à réaliser au 31/12	2 988,29	
RECETTES (2)	117 290,00	
Réalisations	117 290,00	
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
RECUES	117 290,00	
SUVENTION EQUIPEMENT		
13141 TRANSFERABLE	22 459,00	
SUV EQUIP NON TRANSFERABLE		
13241 COMMUNES	94 831,00	
Opérations pour compte de tiers		
Restes à réaliser au 31/12		
SOLDES (2)	-45 614,04	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	N - ANNEXES	IV
	ELEMENTS DU BILAN	

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 1 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES

(1)	Libellé	11 ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE		12 HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE		Total
		DEPENSES (2)	REalisations	Opérations d'équipement	Opérations pour compte de tiers	
	Réalisations					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES (2)					
	Réalisations					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)					

(1)	Libellé	Sous-fonction 11 ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE				
		110 SERVICES COMMUNS	111 POLICE NATIONALE	112 POLICE MUNICIPALE	113 POMPIERS INCENDIES ET SECOURS	
	DEPENSES (2)					
	Réalisations					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES (2)					
	Réalisations					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assentiment de l'Etat (chapitre, article ou article spécifique).

(2) La solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01.-Non ventilables.

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT FORMATION

		Sous-fonction 25 SERVICES ANNEXES ENSEIGNEMENT			
(1)	Llibellé	20 SERVICES COMMUNS	21 ENSEIGNEMENT PREMIER DEGRE	22 ENSEIGNEMENT DEUXIEME DEGRE	23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
	DEPENSES (2)				
	Réalisations				
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	RECETTES (2)				
	Réalisations				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDES (2)				
(1)	Llibellé	211 ECOLES MATERNELLES	212 ECOLES PRIMAIRES	213 CLASSES REGROUPEES	251 SPORTS
	DEPENSES (2)				
	Réalisations				
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	RECETTES (2)				
	Réalisations				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDES (2)				

- Sous-fonction 25 SERVICES ANNEXES ENSEIGNEMENT
(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non vérifiables.

	IV - ANNEXES	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN	ELEMENTS DU BILAN

PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - DÉTAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 3 - CULTURE

		FONCTION 3 - CULTURE				Sous-fonction 32 CONSERVATION ET DIFFUSION PATRIMOINE			
(1)	Libellé	30 SERVICES COMMUNS	31 EXPRESSION ARTISTIQUE	32 CONSERVATION ET DIFFUSION PATRIMOINE	33 ACTION CULTURELLE	Total			
DEPENSES (2)									
Réalisations									
Opérations d'équipement									
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser au 31/12									
RECETTES (2)									
Réalisations									
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser au 31/12									
SOLDES (2)									
	Sous-fonction 31 EXPRESSION ARTISTIQUE								
		311 EXPRESSION MUSICALE LYRIQUE ET CHORÉGRAPHIQUE	312 ARTS PLASTIQUES ET AUTRES ACTIVITÉS ARTISTIQUES	313 THÉATRES	314 CINEMAS ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES	321 BIBLIOTHÈQUE S ET MÉDIATHÈQUE	324 ENTRETIEN PATRIMOINE CULTUREL	323 ARCHIVES	322 MUSÉES
(1)	Libellé								
	DEPENSES (2)								
		Réalisations							
Opérations d'équipement									
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser au 31/12									
RECETTES (2)									
	Réalisations								
		Opérations pour compte de tiers							
Restes à réaliser au 31/12									
SOLDES (2)									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non vérifiables.

	IV - ANNEXES	IV
	ELEMENTS DU BILAN	
	PRESENTATION CROISSE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 - SPORTS ET JEUNESSE

		41 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INADAPTES			42 JEUNESSE		
(1)	Libellé	40 SERVICES COMMUNS	41 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INADAPTES	42 JEUNESSE	Total		
DEPENSES (2)							
Réalisations							
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser au 31/12						
RECETTES (2)							
Réalisations							
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser au 31/12						
SOLDES (2)							
		411 412 413 414			415	421	Sous-fonction 42 JEUNESSE
		411 412 413 414			415	421	422 423
(1)	Libellé	411	412	413	414	415	
	DEPENSES (2)						
	Réalisations						
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser au 31/12						
RECETTES (2)							
Réalisations							
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser au 31/12						
SOLDES (2)							

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01+Nan vérifiables.

	IV - ANNEXES	IV
PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - DÉTAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

(1)	Libellé	51 SANTE	52 AMÉLIORATION ET ENTRETIEN DES LOGEMENTS EXISTANTS	Total					
				52	520	521	522	523	524
DÉPENSES (2)									
	Réalisations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalisations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								
(1)	Libellé	510	Sous-fonction 61 SANTE	512	520	521	522	523	524
	DÉPENSES (2)								
	Réalisations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalisations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'ensemble d'libérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 6 - FAMILLE

(1)	Llibellé	60 SERVICES COMMUNS	61 EAUX ET ASSAINISSEMENT	62 COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	63 AIDES A LA FAMILLE	64 ROUTES ET VOIRIE URBAINE	Total
DEPENSES (2)							
Réalisations							
Opérations d'équipement							
Opérations pour compte de tiers							
Restes à réaliser au 31/12							
RECETTES (2)							
Réalisations							
Opérations pour compte de tiers							
Restes à réaliser au 31/12							
SOLDES (2)							

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES	
	ELEMENTS DU BILAN	
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 - LOGEMENT

(1)	Libellé	70 SERVICES COMMUNS	71 PARC PRIVE DE LA VILLE	72 AIDE AU SECTEUR LOCATIF	73 AIDE ACCESION A LA PROPRIETE	Total
DEPENSES (2)						
Réalisations						
Opérations d'équipement						
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser au 31/12						
RECETTES (2)						
Réalisations						
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser au 31/12						
SOLDES (2)						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reportés 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non vérifiables.

	IV - ANNEXES	IV
	PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 - AMÉNAGEMENTS ET SERVICES URBAINS

(1)	Libellé	81 TRANSPORTS COLLECTIFS INTernes	82 AMÉNAGEMEN T'URBAIN	83 ENVIRONNEM NT	Total
	DÉPENSES (2)				
	Réalisations				
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	RECETTES (2)				
	Réalisations				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDES (2)				

(1)	Libellé	Sous-fonction 81 TRANSPORTS COLLECTIFS INTERNES			
	DÉPENSES (2)	810	811	812	813
	Réalisations				
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	RECETTES (2)				
	Réalisations				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDES (2)				

(1)	Libellé	Sous-fonction 82 AMÉNAGEMENT URBAIN			
	DÉPENSES (2)	820	821	822	823
	Réalisations				
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	RECETTES (2)				
	Réalisations				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDES (2)				

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) La somme correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non vérifiables.

	IV - ANNEES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 9 - ACTION ECONOMIQUE

(1)	Libellé	90 INTERVENTION S ECONOMIQUES	91 FOIRES ET MARCHÉS	92 AGRICULTURE ET INDUSTRIES AGROALIMENTA RIÈRES	93 AIDES A L'ÉNERGIE	94 AIDES A L'INDUSTRIE	95 AIDES AU TOURISME	96 AIDES AUX SERVICES PUBLICS	Total
DEPENSES (2)									
Réalisations									
Opérations d'équipement									
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser au 31/12									
RECETTES (2)									
Réalisations									
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser au 31/12									
SOLDES (2)									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chambre, arrête ou arrête spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

Biens ou catégories de biens amortis	Durée d'amortissement par Biens ou catégories de biens amortis	Date de délibération	Procédure d'amortissement
LOGICIELS	2	26/05/2014	L
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2	26/05/2014	L
VOITURES	6	26/05/2014	L
CAMIONS ET VEHICULES INDUSTRIELS	7	26/05/2014	L
VEHICULES DE TRANSPORT DE VOYAGEURS	8	26/05/2014	L
MATERIEL INFORMATIQUE	3	26/05/2014	L
MATERIEL DE BUREAU ELECTRIQUE OU ELECTRONIQUE	5	26/05/2014	L
AUTRES MATERIELS DIVERS	8	26/05/2014	L
MOBILIERS	10	26/05/2014	L
COFFRES FORTS	25	26/05/2014	L
EQUIPEMENTS SPORTIFS	10	26/05/2014	L
EQUIPEMENTS GARAGES ET ATELIERS	12	26/05/2014	L
EQUIPEMENTS DES CUISINES	12	26/05/2014	L
INSTALLATIONS ET APPAREILS DE CHAUFFAGE	15	26/05/2014	L
EQUIPEMENTS DIVERS	15	26/05/2014	L
INSTALLATIONS DE VOIRIE ET MOBILIERS URBAINS	20	26/05/2014	L
BATIMENTS LEGERS ABRIS	10	26/05/2014	L
BIENS DE FAIBLE VALEUR INFERIEURE A 760 EUROS	1	26/05/2014	L

Collectivité :	VILLE DE JOUE LES TOURS	Date Edition	24/04/2020
budget :	REGIE AUTONOME CULTURELLE	Montant en Euro	
Etat de l'Actif			
Immobilisations pour l'Exercice 2019			
<i>Situation globale par exercice</i>			

Critères particuliers: budget: REGIE AUTONOME CULTURELLE / Tous ant / Validé(es) / Validé(es) /

Nature d'Immobilisation	Nature d'Amortissement	Exercice	Valeur Acquisition	Cumul Amorti au 01/01	Amortissement exercice	Dépréciation	Reste à amortir au 31/12 (Valeur comptable)
2051	28051	2013	1 559,70	1 559,70	0,00	0,00	0,00
2051	28051	2014	10 483,04	10 483,04	0,00	0,00	0,00
2051	28051	2017	11 948,20	5 974,00	5 974,20	0,00	0,00
2051	28051	2019	115,50	0,00	0,00	0,00	115,50
Total par service : REGIE AUTONOME CULTURELLE			24 106,44	18 016,74	5 974,20	0,00	115,50
Total par 2051 / 28051			24 106,44	18 016,74	5 974,20	0,00	115,50
2138	Non Renseigné	2000	11 825 121,36	0,00	0,00	0,00	11 825 121,36
2138	Non Renseigné	2001	16 366,98	0,00	0,00	0,00	16 366,98
2138	Nou Renseigné	2015	181 034,19	0,00	0,00	0,00	181 034,19
2138	Non Renseigné	2016	312 222,41	0,00	0,00	0,00	312 222,41
2138	Non Renseigné	2018	158 217,63	0,00	0,00	0,00	158 217,63
2138	Non Renseigné	2019	215 756,62	0,00	0,00	0,00	215 756,62
Total par service : REGIE AUTONOME CULTURELLE			12 708 719,19	0,00	0,00	0,00	12 708 719,19
Total par 2138			12 708 719,19	0,00	0,00	0,00	12 708 719,19
21568	281568	2006	1 960,67	1 960,67	0,00	0,00	0,00
21568	281568	2009	1 077,80	1 077,80	0,00	0,00	0,00
Total par service : REGIE AUTONOME CULTURELLE			3 038,47	3 038,47	0,00	0,00	0,00
Total par 21568 / 281568			3 038,47	3 038,47	0,00	0,00	0,00
2183	28183	1998	9 137,52	9 137,52	0,00	0,00	0,00
Total par service : DIRECTION DE L'ADMINISTRATION			9 137,52	9 137,52	0,00	0,00	0,00
2183	28183	2004	4 083,14	4 083,14	0,00	0,00	0,00
2183	28183	2013	957,27	957,27	0,00	0,00	0,00
2183	28183	2014	4 375,21	4 375,21	0,00	0,00	0,00
2183	28183	2015	6 397,72	6 397,72	0,00	0,00	0,00
2183	28183	2016	5 022,59	3 346,00	1 676,59	0,00	0,00
2183	28183	2017	8 088,49	2 695,00	2 695,00	0,00	2 698,49
2183	28183	2018	5 194,91	0,00	2 173,15	0,00	3 021,76
2183	28183	2019	1 376,81	0,00	0,00	0,00	1 376,81
Total par service : REGIE AUTONOME CULTURELLE			35 496,14	21 854,34	6 544,74	0,00	7 097,06
Total par 2183 / 28183			44 633,66	30 991,86	6 544,74	0,00	7 097,06
2184	28184	2000	612,63	612,63	0,00	0,00	0,00
2184	28184	2004	1 489,63	1 489,63	0,00	0,00	0,00
2184	28184	2011	21 319,23	15 092,05	2 075,00	0,00	4 152,18
2184	28184	2012	10 947,48	6 807,85	1 032,60	0,00	3 107,03
2184	28184	2013	10 546,36	5 451,34	1 015,00	0,00	4 080,02
2184	28184	2014	41 914,54	16 764,00	4 191,00	0,00	20 959,54
2184	28184	2015	1 125,96	336,00	112,00	0,00	677,96
2184	28184	2016	702,19	702,19	0,00	0,00	0,00

Collectivité : VILLE DE JOUE LES TOURS

Date Edition 24/04/2020

budget : REGIE AUTONOME CULTURELLE

Montant en Euro

Etat de l'Actif**Immobilisations pour l'Exercice 2019***Situation globale par exercice*

Critères particuliers: budget: REGIE AUTONOME CULTURELLE / Tous ant / Validé(es) / Validé(es) /

Nature d'Immobilisation	Nature d'Amortissement	Exercice	Valeur Acquisition	Cumul Amorti au 01/01	Amortissement exercice	Dépréciation	Reste à amortir au 31/12 (Valeur comptable)
2184	28184	2017	1 250,74	1 250,74	0,00	0,00	0,00
2184	28184	2018	933,86	0,00	93,00	0,00	840,86
2184	28184	2019	4 894,24	0,00	0,00	0,00	4 894,24
Total par service : REGIE AUTONOME CULTURELLE			95 736,86	48 506,43	8 518,60	0,00	38 711,83
Total par 2184 / 28184			95 736,86	48 506,43	8 518,60	0,00	38 711,83
2188	28188	2001	93 252,33	93 252,33	0,00	0,00	0,00
2188	28188	2002	8 303,94	8 303,94	0,00	0,00	0,00
2188	28188	2003	5 899,87	5 899,87	0,00	0,00	0,00
2188	28188	2004	44 373,85	44 373,85	0,00	0,00	0,00
2188	28188	2005	13 728,00	13 728,00	0,00	0,00	0,00
2188	28188	2006	35 073,18	35 073,18	0,00	0,00	0,00
2188	28188	2007	28 893,39	28 893,39	0,00	0,00	0,00
2188	28188	2008	29 988,00	29 988,00	0,00	0,00	0,00
2188	28188	2009	16 810,71	16 810,71	0,00	0,00	0,00
2188	28188	2010	17 006,32	17 006,32	0,00	0,00	0,00
2188	28188	2011	2 900,48	2 534,00	366,48	0,00	0,00
2188	28188	2012	8 857,00	6 720,00	1 066,00	0,00	1 071,00
2188	28188	2013	8 445,61	5 351,61	1 026,00	0,00	2 068,00
2188	28188	2014	292 212,46	147 762,21	36 098,00	0,00	108 352,25
2188	28188	2015	24 222,91	10 353,13	2 770,00	0,00	11 099,78
2188	28188	2016	23 306,53	6 704,29	2 765,00	0,00	13 837,24
2188	28188	2017	25 455,60	4 901,16	2 932,00	0,00	17 622,44
2188	28188	2018	30 300,81	0,00	4 784,09	0,00	25 516,72
2188	28188	2019	49 784,43	0,00	0,00	0,00	49 784,43
Total par service : REGIE AUTONOME CULTURELLE			758 815,42	477 655,99	51 807,57	0,00	229 351,86
Total par 2188 / 28188			758 815,42	477 655,99	51 807,57	0,00	229 351,86
2188	Non Renseigné	2009	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total par service : REGIE AUTONOME CULTURELLE			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total par 2188			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total par	REGIE AUTONOME CULTURELLE		13 635 050,04	578 209,49	72 845,11	0,00	12 983 995,44
Total par	VILLE DE JOUE LES TOURS		13 635 050,04	578 209,49	72 845,11	0,00	12 983 995,44

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RA R N-1)	Réalisations
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B	41 681.00	41 681.00
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)		
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	41 681.00	41 681.00
139141	SUBV. EQUIP. TRANSFERABLE	41 681.00	41 681.00
020	Dépenses imprévues		

	Opération de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent N-1	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	41 681.00	2 988.29		44 669.29

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	IV
	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	72 846.00	72 845.11
	Ressources propres externes de l'année (a)		
	Ressources propres internes de l'année (b) (2)	72 846.00	72 845.11
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	5 974.00	5 974.20
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	6 545.00	6 544.74
28184	MOBILIER	8 519.00	8 518.60
28188	AUTRES	51 808.00	51 807.57
024	Produits de cessions		
021	Virement de la section de fonctionnement		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	72 845.11		13 837.72	792.08	87 474.91

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	44 669.29
Ressources propres disponibles IV	87 474.91
Solde V=IV-II (3)	+42 805.62

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R.2313-3 du CGCT - Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général) (1)

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 022 272.44
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	83 003.96
60622	CARBURANTS	17.95
60623	ALIMENTATION	3 905.66
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 703.60
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	934.31
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	9 911.22
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 020.61
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	10 346.37
6135	LOCATIONS MOBILIERES	43 809.33
615228	ENTRETIEN ET REPARATION	14 006.51
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS	7 900.32
6156	MAINTENANCE	43 397.56
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES	3 252.40
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	205.86
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	726.05
6226	HONORAIRES	
6228	DIVERS	57 510.07
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	14 652.91
6232	FETES ET CEREMONIES	16 846.29
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	20 607.08
6238	DIVERS	14 957.01
6244	TRANSPORTS ADMINISTRATIFS	
6247	TRANSPORT COLLECTIF	1 772.69
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	35 280.26
6256	MISSIONS	629.00
6257	RECEPTIONS	34 950.11
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	137.13
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	5 032.82
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	930.19
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	1 397.00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	6 816.47
6284	REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS	
62871	REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT(BUDGET ANNEXE)	16 523.43
6288	AUTRES	505 502.27
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	3 009.00
6353	IMPOTS INDIRECTS	
637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	61 577.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	551 880.98
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	528 704.89
6333	PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	2 708.00
6338	AUTRES IMPOTS ET VERSTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	2 048.00
64131	REMUNERATION	
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	404.46
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	18 015.63
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 161.13
6541	CREANCES ADMINISES EN NON VALEUR	10 161.13
6542	CREANCES ETEINTES	
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	
65888	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 302.00
6711	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	1 302.00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT		A7.2.1
(Article R.2313-3 du CGCT - Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général) (1)		
A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 022 272.44
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
	Total des dépenses réelles	1 585 616.55
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	72 845.11
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	72 845.11
	Total des dépenses d'ordre	72 845.11
	TOTAL GENERAL	1 658 461.66
A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 192 201.83
70388	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	45 400.00
7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE CULTUREL	486 266.47
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	28 413.25
7083	LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	52 971.90
70848	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES	206 383.85
70871	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	283 294.30
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	89 472.06
73	IMPOTS ET TAXES	
7328	AUTRES REVERSEMENTS DE FISCALITE	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	166 710.46
74718	SUBVENTION ETAT	5 000.00
7472	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS REGIONS	48 860.48
7473	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	43 200.00
7478	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	61 030.00
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	8 619.98
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	248 155.86
752	REVENUS DES IMMEUBLES	248 153.05
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	2.81
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	509 197.00
773	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) OU ATTEINTS PAR LA DECHEANCE QUADRIEN	
774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	509 197.00
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
	Total des recettes réelles	2 116 265.15
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	41 681.00
777	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L'EXERCICE	41 681.00
	Total des recettes d'ordre	41 681.00
	TOTAL GENERAL	2 157 946.15

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV - ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES
ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT****A7.2.1**

(Article R.2313-3 du CGCT - Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général) (1)

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**DEPENSES - MANDATS EMIS**

Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 022 272.44

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R.2313-3 du CGCT - Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général) (1)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	115.50
2051	CONCESSION ET DROIT SIMILAIRE	115.50
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	147 866.17
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	91 810.69
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	1 376.81
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	4 894.24
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	49 784.43
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	12 049.58
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	12 049.58
Opérations d'équipement n°...(1 ligne par opé.)		
Opé. c/ de tiers n°...(1 ligne par opé.)		
Total des dépenses réelles		160 031.25
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		160 031.25

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	792.08
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	792.08
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	117 290.00
13141	SUBVENTION EQUIPEMENT TRANSFERABLE	22 459.00
13241	SUBV EQUIP NON TRANSFERABLE COMMUNES	94 831.00
Opé. c/ de tiers n°...(1 ligne par opé.)		
Total des recettes réelles		118 082.08
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		118 082.08

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

A8 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT

ANNEE 2019

COMPTE D'ORIGINE	EXERCICE DE VERSEMENT	ORGANISME	OBJET	N° INVENTAIRE HELIOS	DATE D'EFFET	MONTANT SUBVENTION VERSEE	DUREE D'AMORT.	MONTANT TRANSFERE AU 01/01/2019	TOTAL TRANSFERE AU 31/12/19	RESTE A TRANSFERER AU 31/12/2019
13141	2014	Commune	Matériel scénique (divers)	SUBV/2014.1	2014	282 175,00 €	8	141 084,00 €	35 271,00 €	176 355,00 €
13141	2014	Commune	Mobilier	SUBV/2014.2	2014	42 500,00 €	10	17 000,00 €	4 250,00 €	21 250,00 €
13141	2017	Commune	Matériel divers	AUT0000012807	2017	2 452,44 €	8	306,00 €	306,00 €	612,00 €
13141	2018	Commune	Matériel divers	SUBV/2018.1	2018	15 000,00 €	8	1 854,00 €	1 854,00 €	1 840,44 €
TOTAL 13141 / 139141						342 127,44 €		158 390,00 €	41 681,00 €	128 910,44 €

Collectivité : VILLE DE JOUE LES TOURS
budget : REGIE AUTONOME CULTURELLE
Nature : 2051

Date Edition: 24/04/2020
Montant en Euro
LISTE DES ENTREES
Immobilisations à la fin de l'exercice 2019

Critères particuliers: budget: REGIE AUTONOME CULTURELLE / Bien ant / Valide(es) / 01/01/2019 <= Entrée / Entrée <= 31/12/2019 / Avec pièces/ Avec cessions /

NUMERO	DESIGNATION				Adj.	EXER. BUDG.	PLAN	QTE ACQUIS.	DATE DEBUT AMORT.	Type	VALEUR D' ACQUISITION	AMORTIS. DE L'EXERCICE	CUMUL AMORTI				
	N° DE PIECE	Type	Exercice	Bordereau													
AUT0000013845		LOGICIEL ADOBE PREMIERE ELEMENT	M	2019	162	9666	1		2019	L	1	01/08/2019	01/01/2020	04	115,50	0,00	0,00
		Total par service : REGIE AUTONOME CULTURELLE													115,50	0,00	0,00
		Sous Total par Nature : 2051													115,50	0,00	0,00

Collectivité : VILLE DE JOUE LES TOURS
 budget : REGIE AUTONOME CULTURELLE
 Nature : 2138

LISTE DES ENTREES

Immobilisations à la fin de l'exercice 2019

Critères particuliers: budget: REGIE AUTONOME CULTURELLE / Bien ant / Valide(es) / 01/01/2019 <= Entrée / Entrée <= 31/12/2019 / Avec pièces/ Avec cessions /

NUMERO	DESIGNATION						Auj.	EXER. BUDG.	PLAN	QTE	DATE ACQUIS.	DATE DEBUT AMORT.	Type	VALEUR D' ACQUISITION	AMORTIS. DE L'EXERCICE	CUMUL AMORTI	
	N° DE PIECE	Type	Exercice	Bordereau	Pièce	Ordre											
AUT0000013218	INTEGRATION TRAVAUX ANNEE 2018						2018	Auc.	0	1	31/07/2019		01	Montant pièce	122 581,39	0,00	0,00
	M	2018	168	1031	1											3 850,58	
	M	2018	170	1038	1											2 545,11	
	M	2018	181	1077	1											2 934,62	
	M	2018	181	1078	1											3 082,78	
	M	2018	196	1149	1											327,70	
	M	2018	196	1150	1											1 443,40	
	M	2018	202	1184	1											1 099,15	
	M	2018	202	1185	1											1 190,05	
	M	2018	202	1186	1											2 327,24	
	M	2018	202	1187	1											750,00	
	M	2018	3	11	1											7 151,47	
	M	2018	207	1206	1											1 122,15	
	M	2018	211	1226	1											806,90	
	M	2018	138	930	1											1 333,00	
	M	2018	138	931	1											942,02	
	M	2018	138	932	1											2 366,03	
	M	2018	138	933	1											21 640,30	
	M	2018	138	934	1											10 592,90	
	M	2018	141	945	1											20 410,04	
	M	2018	141	946	1											21 488,80	
	M	2018	144	962	1											1 507,31	
	M	2018	144	963	1											543,13	
	M	2018	146	965	1											1 445,66	
	M	2018	157	987	1											996,01	
	M	2019	1	2	1											7 483,21	
	M	2019	1	3	1											3 201,83	
	RENOVATION DU SAS DE L'ENTREE DE L'ESPACE MALRAUX						2019	Auc.	0	1	06/12/2019		01			1 364,54	0,00
	AUT0000013771																

Collectivité : VILLE DE JOUE LES TOURS
 budget : REGIE AUTONOME CULTURELLE
 Nature : 2138

Date Edition: 24/04/2020
 Montant en Euro

LISTE DES ENTREES

Immobilisations à la fin de l'exercice 2019

Critères particuliers: budget: REGIE AUTONOME CULTURELLE / Bien ant / Valide(s) / 01/01/2019 <= Entrée / Entrée <= 31/12/2019 / Avec pièces/ Avec cessions /

NUMERO	DESIGNATION					Adj.	EXER. BUDG.	PLAN	QTE	DATE ACQUIS.	DATE DEBUT AMORT.	Type	VALEUR D' ACQUISITION	AMORTIS. DE L'EXERCICE	CUMUL AMORTI	
	N° DE PIECE	Type	Exercice	Bordereau	Pièce											
AUT0000013829	M	2019	209	1151	1										789,71	
	M	2019	235	1275	1										311,59	
	M	2019	109	712	1										263,24	
AUT0000013857	DEPOSE MANTEAUX MOBILES SCENE AUDITORIUM					2019	Aug.	0	1	27/07/2019	01	3 169,60	0,00	0,00		
	M	2019	150	925	1										3 169,60	
	TRAVAUX SON AUDITORIUM														17 088,97	0,00
AUT0000013858	RENOVATION SAS ENTREE ESPACE MALRAUDX					2019	Aug.	0	1	31/08/2019	01	17 088,97	0,00	0,00		
	M	2019	177	1019	1										71 552,12	
	M	2019	177	1020	1										11 953,18	
	M	2019	177	1021	1										6 975,20	
	M	2019	236	1276	1										40 497,05	
	M	2019	236	1277	1										10 124,25	
	M	2019	241	1309	1										1 743,80	
															258,64	
Total par service : REGIE AUTONOME CULTURELLE													215 756,62	0,00	0,00	
Sous Total par Nature : 2138													215 756,62	0,00	0,00	

Collectivité : VILLE DE JOUE LES TOURS
 budget : REGIE AUTONOME CULTURELLE
 Nature : 2183

	Date Edition: 24/04/2020
	Montant en Euro
LISTE DES ENTREES	
<i>Immobilisations à la fin de l'exercice 2019</i>	

Critères particuliers: budget: REGIE AUTONOME CULTURELLE / Bien art / Validé(es) / 01/01/2019 <= Entrée / Entrée <= 31/12/2019 / Avec pièces/ Avec cessions /

NUMERO	DESIGNATION			Adj.	EXER. BUDG.	PLAN	QTE	DATE ACQUIS.	DATE DEBUT AMORT.	Type	VALEUR D' ACQUISITION	AMORTIS. DE L'EXERCICE	CUMUL AMORTI	
	N° DE PIÈCE	Type	Exercice	Pièce	Ordre									
AUT0000013844	UNITE CENTRALE SPECIFIQUE													
	M	2019	27	142	1									
						2019	L.	3	1	07/02/2019	01/01/2020	02	1 151,18	0,00
AUT0000013894	ECRAN LED 27 BENQ													
	M	2019	220	1213	1									
						2019	L.	1	1	25/10/2019	01/01/2020	04	225,63	0,00
Total par service : REGIE AUTONOME CULTURELLE													1 376,81	0,00
Sous Total par Nature : 2183													1 376,81	0,00

Collectivité : VILLE DE JOUE LES TOURS
 budget : REGIE AUTONOME CULTURELLE
 Nature : 2184

Date Edition: 24/04/2020
 Montant en Euro

LISTE DES ENTREES

Immobilisations à la fin de l'exercice 2019

Critères particuliers: budget: REGIE AUTONOME CULTURELLE / Bien ant / Validé(es) / 01/01/2019 <= Entrée / Entrée <= 31/12/2019 / Avec pièces/ Avec cessions /

NUMERO	DESIGNATION				Adj.	EXER. BUDG.	PLAN	QTE	DATE ACQUIS.	DATE DEBUT AMORT.	Type	VALEUR D' ACQUISITION	AMORTIS. DE L'EXERCICE	CUMUL AMORTI	
	N° DE PIÈCE	Type	Exercice	Bordereau											
AUT0000013766	ARMOIRE BASSE AIRBORNE BLANCHE 105X120 A RIDEAUX				2019	L.	1	1	07/05/2019	01/01/2020	04		664,45	0,00	0,00
	M	93	638	1									664,45		
AUT0000013885	TABLE POLYPRO 153X76 CM TABLE POLYPRO RONDE				2019	L.	10	1	11/10/2019	01/01/2020	02		953,29	0,00	0,00
	M	204	1122	1									953,29		
AUT0000013916	TAPIS DE DANSE SALLE PLISSON				2019	L.	10	1	22/11/2019	01/01/2020	02		3 276,50	0,00	0,00
	M	237	1278	1									3 276,50		
Total par service : REGIE AUTONOME CULTURELLE															
Sous Total par Nature : 2184															
													4 894,24	0,00	
													4 894,24	0,00	
													0,00	0,00	

Collectivité :

VILLE DE JOUE LES TOURS

budget : REGIE AUTONOME CULTURELLE

Nature : 2188

LISTE DES ENTREES

Immobilisations à la fin de l'exercice 2019

Critères particuliers: budget: REGIE AUTONOME CULTURELLE / Bien ant / Valide(es) / 01/01/2019 <= Entrée / Entrée <= 31/12/2019 / Avec pièces/ Avec cessions /

LISTE DES ENTREES									
NUMERO	DESIGNATION			Adj.	EXER. BUDG.	PLAN	QTE	DATE ACQUIS.	DATE DEBUT AMORT.
	N° DE PIECE	Type	Exercice						
AUT0000013762	PROJETEUR LED MARTIN	Pièce	Ordre	2019	L.	8	1	19/04/2019	01/01/2020
	M 2019	77	530						02
AUT0000013765	VIDEOPROJECTEUR CHRISTIE MONO DLP HD 12000			2019	L.	8	1	07/05/2019	01/01/2020
	M 2019	93	639						02
AUT0000013768	AMPLIFICATEUR GRADATEUR MOBILES			2019	L.	8	1	15/05/2019	01/01/2020
	M 2019	102	689						02
AUT0000013778	PROJECTEURS LED SALLE PLISSON			2019	L.	8	1	03/07/2019	01/01/2020
	M 2019	135	866						02
AUT0000013779	MULTIPAIRES ELECTRIQUE SALLE PLISSON			2019	L.	8	1	04/07/2019	01/01/2020
	M 2019	136	868						02
AUT0000013780	PACK MICRO SALLE PLISSON ET AVANT SCENE			2019	L.	8	1	04/07/2019	01/01/2020
	M 2019	136	867						02
AUT0000013831	CONSOLE SON PACK DE SCENE			2019	L.	8	1	30/07/2019	01/01/2020
	M 2019	155	952						02
AUT0000013842	SCALER 6 ENTREES			2019	L.	8	1	17/01/2019	01/01/2020
	M 2019	1	1						02
AUT0000013843	APPAREIL PHOTOS CANON			2019	L.	8	1	05/02/2019	01/01/2020
	M 2019	22	113						02
AUT0000013846	GRADATEUR ADB MIKAPACK 6 SALLE PLISSON			2019	L.	8	1	01/08/2019	01/01/2020
	M 2019	162	967						02
AUT0000013848	AMPLIFICATEURS RETOUR AUDITORIUM			2019	L.	8	1	03/08/2019	01/01/2020
	M 2019	164	971						02
AUT0000013884	FRISE SALLE PLISSON			2019	L.	1	1	11/10/2019	01/01/2020
	M 2019	204	1123						04
Total par service : REGIE AUTONOME CULTURELLE									
Sous Total par Nature : 2188								49 784,43	0,00
Total par budget : REGIE AUTONOME CULTURELLE								49 784,43	0,00
								271 927,60	0,00

Date Edition: 24/04/2020
Montant en Euro

Collectivité : VILLE DE JOUE LES TOURS
budget : REGIE AUTONOME CULTURELLE
Nature : 2188

LISTE DES ENTRÉES

Immobilisations à la fin de l'exercice 2019

Critères particuliers: budget: REGIE AUTONOME CULTURELLE / Bien ant / Valide(s) / 01/01/2019 <= Entrée / Entrée <= 31/12/2019 / Avec pièces/ Avec cessions /

NUMERO	DESIGNATION			Adj.	EXER. BUDG.	PLAN	QTE	DATE ACQUIS.	DATE DEBUT AMORT.	Type	VALEUR D' ACQUISITION	AMORTIS. DE L'EXERCICE	CUMUL AMORTI	
	N° DE PIÈCE	Type	Ordre											
Total par Collectivité : VILLE DE JOUE LES TOURS												Montant pièce 271 927,60	0,00	0,00

COMMUNE DE JOUE-TOURS
BUDGET ANNEXE - REGIE AUTONOME CULTURELLE

IV ANNEXES	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES	IV

A10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS EN COURS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du Bien	Valeur Acquisition (coût historique montant TTC)	Cumul des amortissements	Durée des amortissements
Acquisition à titre onéreux chapitre 23 du 01/01/2019 au 31/12/2019	Nature 2313 - Immobilisations en cours	12 049,58	-	
Acquisition à titre gratuit		-		
Mise à disposition		-		
Affectation		-		
Mises en concession ou affermage		-		
TOTAL GENERAL		12 049,58	-	

A10.1

REGIE AUTONOME CULTURELLE
 ESPACE MALRAUX
 Parc des Bretonnières BP 525
 37305 JOUE LES TOURS cedex
 Tél : 02 47 73 73 33 / Fax : 02 47 67 27 15

C1 - ETAT DU PERSONNEL PERMANENT AU 1er JANVIER 2019

REGIE AUTONOME CULTURELLE

EFFECTIF	QUALIFICATION	CATEGORIE	GROUPE	ECHELON 01/01/2020	TAUX D'EMPLOI
1	Directeur	Cadre	1	5 ème	100%
1	Régisseur Général	Direction technique	3	10 ème	100 %
1	Régisseur Général	Responsable de Secteur	4	12 ème	100 %
1	Chargée de Production	Responsable de Secteur	4	8 ème	100 %
1	Charges de Mécénat et de Partenariat	Responsable de Secteur	4	4 ème	100 %
1	Secrétaire de Direction	Responsable de Secteur	4	5 ème	100 %
1	Technicien de Maintenance	Employé	8	11 ème	50 %

Fait à Joué lès Tours, le

IV - ANNEXES AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	IV C3.5
C3.5 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	33 892 812.87	21 750 181.99	2 636 561.76	9 506 069.12
RECETTES	34 020 713.11	21 424 165.74	1 223 094.51	11 373 452.86
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	46 690 270.00	44 058 889.35		2 631 380.65
RECETTES	46 690 270.00	47 406 804.74		-716 534.74

(1) Y compris les rattachements

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 02 : BUDGET EAU N° SIRET : 21370122000351

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique

(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 04 : REGIE AUTONOME CULTURELLE N° SIRET : 21370122000377

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	204 765.80	201 712.25	2 988.29	65.26
RECETTES	204 765.80	204 764.91		0.89
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 204 906.09	2 176 117.64		28 788.45
RECETTES	2 204 906.09	2 247 491.67		-42 585.58

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	34 097 578.67	21 951 894.24	2 639 550.05	9 506 134.38
RECETTES	34 225 478.91	21 628 930.65	1 223 094.51	11 373 453.75
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	48 895 176.09	46 235 006.99		2 660 169.10
RECETTES	48 895 176.09	49 654 296.41		-759 120.32
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	82 992 754.76	68 186 901.23	2 639 550.05	12 166 303.48
TOTAL GENERAL DES RECETTES	83 120 655.00	71 283 227.06	1 223 094.51	10 614 333.43

(1) Y compris les rattachements

4 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES

4.1 - BUDGET PRINCIPAL N° SIRET : 21370122000013

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	117 290.00	117 290.00		
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	878 289.00	871 623.70		6 665.30
RECETTES	548 582.00	545 228.32		3 353.68
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	995 579.00	988 913.70		6 665.30
TOTAL GENERAL DES RECETTES	548 582.00	545 228.32		3 353.68

4.2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 04 : REGIE AUTONOME CULTURELLE N° SIRET : 21370122000377

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES	117 290.00	117 290.00		
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	548 582.00	545 228.32		3 353.68
RECETTES	878 289.00	871 623.70		6 665.30
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	548 582.00	545 228.32		3 353.68
TOTAL GENERAL DES RECETTES	995 579.00	988 913.70		6 665.30

**5 - PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux
réciiproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	33 980 288.67	21 834 604.24	2 639 550.05	9 506 134.38
RECETTES	34 108 188.91	21 511 640.65	1 223 094.51	11 373 453.75
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	47 468 305.09	44 818 154.97		2 650 150.12
RECETTES	47 468 305.09	48 237 444.39		-769 139.30
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	81 448 593.76	66 652 759.21	2 639 550.05	12 156 284.50
TOTAL GENERAL DES RECETTES	81 576 494.00	69 749 085.04	1 223 094.51	10 604 314.45

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE REGIE AUTONOME CULTURELLE
IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV

D2

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents : 38

Nombre de suffrages exprimés : 38

VOTES : Pour : 31 Contre : 0 Abstentions : 7

Date de convocation : 8 juin 2020

Présenté par M. Le Maire
A Joué-lès-Tours, le 15 juin 2020Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire,
A Joué-lès-Tours, le 15 juin 2020

TRANSMIS au représentant de l'Etat le :

REÇU par le représentant de l'Etat le :

Publié le :

ACTE EXECUTOIRE
La 1^{ère} Adjointe au Maire,
Déléguée à la Politique de la Ville à la
Jeunesse et à la Médiation Urbaine,

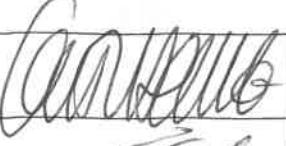
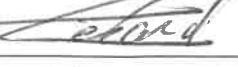
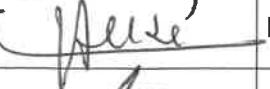
Valérie TUROT.

Les membres du Conseil Municipal :
Maire et Adjoints

M. Frédéric AUGIS, Maire		Mme Valérie TUROT	
M. Judicaël OSMOND		Mme Aude GOBLET	
M. Bernard SOL		Mme Sandrine FOUQUET	
M. Lionel AUDIGER		Mme Caroline CHALOPIN	
M. Alain MEDINA		Mme Sylviane AUGIS	
M. Cyril PALIN		Mme Annie LAURENCIN	

Conseillers municipaux

M. Guy LIMOUZINEAU		Mme Jean-Claude DROUET	
M. Gilles LHERPINIERE		M. Michel ALLARD	
M. Michel CRAVENAUD		M. Guy FANDO	
Mme Marie-Thérèse LEBLEU		Mme Dominique BOULOUZ	
Mme Caroline ALLIOT		M. Pascal CARRÉ	
M. Philippe LACARTE		Mme Muriel CHIL	
M. Michaël RISCH		Mme Elodie HUAULT	
M. Arnault BERTRAND		Mme Aylin GULHAN	
Mme Bénédicte SAINT-PAUL		Mme Anaïs WILLIEZ	

Mme Lindsay GENTILHOMME		Mme Tifenn MOYSE	
M. Francis GERARD		M. Francis BARBÉ	
Mme Anne JAVET		Mme Marie-Pauline MALET	
Mme Laurence HERVE		M. Stéphane PLAZIAT	
Mme Marie-Line MOROY			